



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 avril 2024

N°2024/04-33

**RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 – 2026 AVEC LA FEDERATION REGIONALE
DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF AVRIL à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN ADJOINTS.
Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN
Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI
Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER
Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Philippe GUY rejoint la séance.
Monsieur Laurent PRADIER rejoint la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2024

N°2024/04-33

**RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 – 2026 AVEC LA FEDERATION REGIONALE
DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE ET CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE
MOYENS 2024**

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe déléguée à la culture et à l'égalité Femmes/Hommes, expose :

Depuis de nombreuses années, la Commune assure le financement du poste de direction de la MJC via un partenariat conclu entre la Fédération Régionale des MJC OCCITANIE (employeur) et la Commune.

Ce partenariat contribue largement à la politique socioculturelle de la ville et au développement de la vie associative au profit de l'intérêt général de la population de Castelnau-le-Lez, par le déploiement de compétences en matière de pilotage associatif, au profit de la MJC locale.

La FRMJC Occitanie nous a fait savoir qu'elle souhaitait maintenir ces relations partenariales et nous propose de renouveler une convention de partenariat pour une période de trois ans (01/01/24 – 31/12/26) et une convention annuelle d'objectifs et de moyens qui précise le cadre du soutien financier apporté par la commune pour l'année 2024 à la FRMJC Occitanie, dans le cadre de la convention de partenariat précitée.

Par la signature de cette convention, la commune s'engage à verser pour 2024, conformément à la demande de l'association, une subvention de 76 453 € correspondant au financement du poste de Direction de la MJC de Castelnau-le-Lez.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de partenariat pour trois ans et à signer la convention d'objectifs et de moyens également avec la FRMJC Occitanie qui prévoit pour l'année 2024 le versement d'une participation financière de 76 453 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER, Estelle BERETTI, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 034-213400575-20240429-DEL2024_04_33-DE



Suite de la délibération N°2024/04-33

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 AVRIL 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.